Image not found or type unknown

litige moto occasion

Par **john wayne**, le **27/06/2019** à **21:25**

Bonjour,

J'ai échangé contre mon ancienne moto chez un professionnel yamaha de l'occasion une moto bmw.

l'échange a eu lieu le 22 juin, je me suis rendu compte que la moto sentais l'huile chaude le lendemain. lors de la remise du véhicule, j'ai interrogé le vendeur présent sur des traces de gras sous la moto. Ce dernier m'a dit oralement que le défaut était normal et était du à la vidange.

Le professionnel est de rennes et je suis de nimes.

Je me rends chez bmw rennes afin de me faire enregistrer comme nouveau client et je découvre que la moto à une fuite d'huile diagnostiquée par bmw rennes, que cette mention a été faite sur les deux factures d'entretien.

Le professionnel de nimes me propose une remise en état dans ses locaux de nimes à ses frais et une immobilisation du véhicule pendant un mois sans véhicule de prêt.

Ma question est la suivante: dans la mesure ou la faute du professionnel est avérée et ou il est concessionnaire yamaha et non bmw, pui-je exiger de sa part une réparation à ses frais chez bmw rennes? A-t-il le droit de m'imposer une réparation sur le site de nimes?

Je précise que la facture fait état d'une garantie garage de 3 mois mais je n'ai pas signé cette facture ni aucun contrat de vente stipulant l'application d'une garantie garage m'obligeant à faire réparer la moto sur place.

Merci de m'avoir lu

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés